

Pour le Maire et par délégation,  
**Madame Stéphanie MACZUHA**  
Directrice Générale des Services

**VILLE DE MARCHIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 17 juin 2024

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 3 Présents : 24 Qui ont pris part au vote : 24 QUORUM : 13</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 17 juin à dix-neuf heures,  Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 06.06.2024 <u>Date d'affichage</u> 06.06.2024</p>	<p><b>PRÉSENTS :</b> Mrs Laurent MARTINEZ, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Mélanie DELANNOIS Audrey VERHAEGHE (arrivée à 19h02), Sandrine SPARTY, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p><b>ABSENT :</b> <b>ABSENTS EXCUSÉS :</b> <b>ONT DONNÉ PROCURATION :</b> Donato MIRAGLIA, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE :</b> Mme Carole HURIAU</p>

**Délibération n°53/2024/LM/SM**

**Objet : Création de 5 postes d'assistants d'enseignement artistique au tableau des effectifs – Emploi permanent lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50% du temps complet**

Précédemment, les assistants d'enseignement artistique étaient recrutés sur un emploi non permanent pour faire à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité de l'école de musique. Suite au passage de la Chambre Régionale des Comptes, il nous a été demandé de rectifier les contrats.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8-5°,

Considérant la nécessité pour la collectivité de recruter les assistants d'enseignement artistique sur les bonnes modalités contractuelles,

Il est demandé de ce fait au conseil municipal de bien vouloir créer 5 postes d'emploi permanent suivants :

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe pour le responsable (percussion) à raison de 10 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique (clarinette) à raison de 5 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique (flute traversière) à raison de 3 heures hebdomadaires
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique (saxophone) à raison de 2 heures 30 hebdomadaires

Envoyé en préfecture le 19/06/2024

Reçu en préfecture le 19/06/2024

Publié le 19 JUIN 2024

ID : 059-215903758-20240617-2024\_SM\_975-DE

- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique (trompette) à raison de 2 h

Les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

Pour le Maire et par délégation,  
Madame Stéphanie MACZUHA  
Directrice Générale des Services

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal :      Unanimité       Majorité

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Laurent MARTINEZ

